



## SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

### MISSION :

Le SAO initie et coordonne des parcours individualisés. Il met en œuvre un accueil physique et une écoute professionnelle et se rend au-devant des personnes les plus éloignées. Il vise à identifier les besoins en matière d'accès ou de rétablissement des droits et assure un suivi des parcours dans l'attente d'une orientation adaptée.

### IMPLANTATION :

Autun, Chalon-sur-Saône, Cluny, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Tournus.

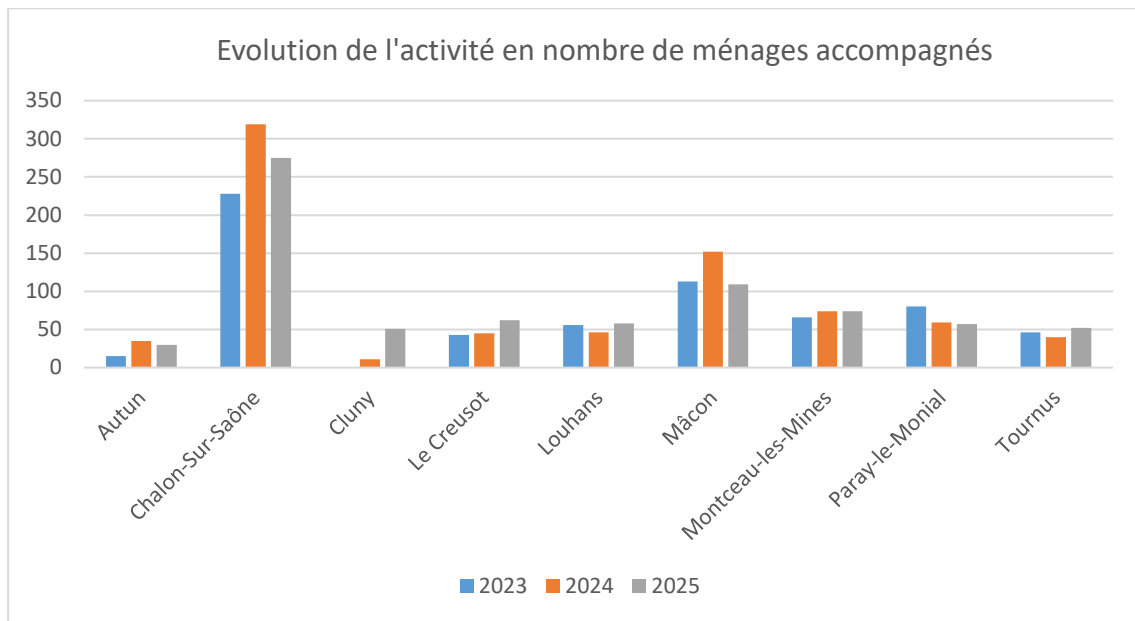
### FINANCEMENT :

DDETS 71

## Données quantitatives

Sur l'année 2025, 768 ménages accompagnés, correspondant à 899 personnes dont 131 enfants.

Nombre de ménages accompagnés	TOTAL 2025	Variation entre 2024 et 2025	TOTAL 2024	Variation entre 2023 et 2024	TOTAL 2023
Autun	30	- 14,28 %	35	+ 133 %	15
Chalon-sur-Saône	275	-13,79 %	319	+ 39,91 %	228
Cluny	51	+ 363,64 %	11		
Le Creusot	62	+ 36,78 %	45	+ 4,65 %	43
Louhans	58	+ 26,09 %	46	- 17,86 %	56
Mâcon	109	- 28,29 %	152	+ 34,51 %	113
Montceau-les-Mines	74	0	74	+ 12,12 %	66
Paray-le-Monial	57	-3,39 %	59	- 26,25 %	80
Tournus	52	+ 30 %	40	- 13,04 %	46
<b>TOTAL</b>	<b>768</b>	<b>-1,66 %</b>	<b>781</b>	<b>+ 20,71 %</b>	<b>647</b>

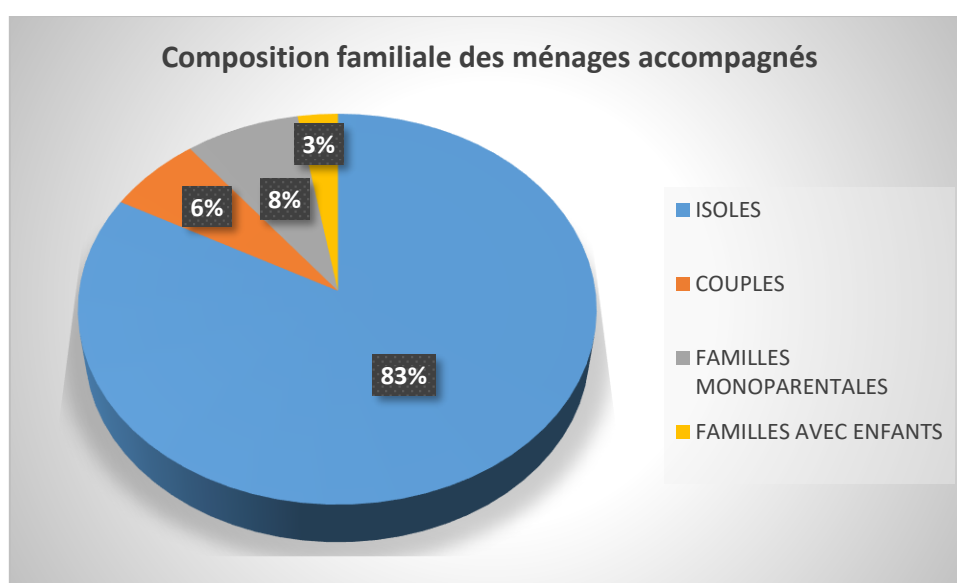


L'activité départementale reste stable (- 1.66 %) avec toutefois quelques variations notables :

- Forte augmentation de l'activité à Cluny (+ 363 %) liée à l'ouverture du poste en septembre 2024 ;
- Les secteurs de Louhans et Tournus retrouvent leur niveau d'activité de 2023 (baisse en 2024 en raison de difficultés de recrutement) ;
- Hausse de l'activité au Creusot (+ 36,80 %), reflétant d'une part le développement du partenariat notamment avec la Mission Locale et, d'autre part, le fait d'orientations auprès du SAO par le bouche-à-oreille entre bénéficiaires ;
- Une baisse d'activité sur Mâcon et Chalon-sur-Saône, à relativiser du fait d'une forte hausse d'activité en 2024.

Composition familiale	Total en nombre de ménages	Dont Isolés		Dont Couples		Dont Familles monoparentales		Dont Familles	
		Nombre de ménages	Rapport au nombre total	Nombre de ménages	Rapport au nombre total	Nombre de ménages	Rapport au nombre total	Nombre de ménages	Rapport au nombre total
<b>Autun 2025</b>	<b>30</b>	<b>23</b>	<b>77 %</b>	<b>3</b>	<b>10 %</b>	<b>1</b>	<b>3 %</b>	<b>3</b>	<b>10 %</b>
En 2024	35	28	80 %	2	6 %	2	6 %	3	8 %
En 2023	15	13	87 %	2	13 %	0	0 %	0	0 %
<b>Chalon-S/S 2025</b>	<b>275</b>	<b>237</b>	<b>86 %</b>	<b>15</b>	<b>6 %</b>	<b>17</b>	<b>6 %</b>	<b>6</b>	<b>2 %</b>
En 2024	319	258	81 %	18	6 %	29	9 %	14	4 %
En 2023	228	185	81 %	13	6 %	13	6 %	17	7 %
<b>Cluny 2025</b>	<b>51</b>	<b>36</b>	<b>70 %</b>	<b>1</b>	<b>2 %</b>	<b>10</b>	<b>20 %</b>	<b>4</b>	<b>8 %</b>
En 2024	11	9	82 %	0	0 %	2	18 %	0	0 %
En 2023									
<b>Le Creusot 2025</b>	<b>62</b>	<b>51</b>	<b>82 %</b>	<b>5</b>	<b>8 %</b>	<b>4</b>	<b>7 %</b>	<b>2</b>	<b>3 %</b>
En 2024	45	39	87 %	1	2 %	4	9 %	1	2 %
En 2023	43	34	79 %	1	2 %	7	17 %	1	2 %
<b>Louhans 2025</b>	<b>58</b>	<b>49</b>	<b>85 %</b>	<b>2</b>	<b>3 %</b>	<b>7</b>	<b>12 %</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
En 2024	46	32	70 %	4	9 %	9	19 %	1	2 %
En 2023	56	42	75 %	6	11 %	7	12 %	1	2 %
<b>Mâcon 2025</b>	<b>109</b>	<b>89</b>	<b>81 %</b>	<b>13</b>	<b>12 %</b>	<b>4</b>	<b>4 %</b>	<b>3</b>	<b>3 %</b>
En 2024	152	124	81 %	15	10 %	9	6 %	4	3 %

En 2023	113	88	78 %	10	9 %	11	10 %	4	3 %
<b>Montceau-les-M. 2025</b>	<b>74</b>	<b>60</b>	<b>81 %</b>	<b>6</b>	<b>8 %</b>	<b>6</b>	<b>8 %</b>	<b>2</b>	<b>3 %</b>
En 2024	74	59	80 %	12	16 %	2	3 %	1	1 %
En 2023	66	54	82 %	6	9 %	4	6 %	2	3 %
<b>Paray-le-M. 2025</b>	<b>57</b>	<b>49</b>	<b>86 %</b>	<b>1</b>	<b>2 %</b>	<b>7</b>	<b>12 %</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
En 2024	59	48	82 %	3	5 %	6	10 %	2	3 %
En 2023	80	62	78 %	4	5 %	13	16 %	1	1 %
<b>Tournus 2025</b>	<b>52</b>	<b>43</b>	<b>82 %</b>	<b>4</b>	<b>8 %</b>	<b>4</b>	<b>8 %</b>	<b>1</b>	<b>2 %</b>
En 2024	40	28	70 %	5	13 %	6	15 %	1	2 %
En 2023	46	34	74 %	2	4 %	4	9 %	6	13 %
<b>TOTAL 2025</b>	<b>768</b>	<b>637</b>	<b>83 %</b>	<b>50</b>	<b>6 %</b>	<b>60</b>	<b>8 %</b>	<b>21</b>	<b>3 %</b>
TOTAL 2024	781	625	80 %	60	8 %	69	9 %	27	3 %
TOTAL 2023	647	512	79 %	44	7 %	59	9 %	32	5 %



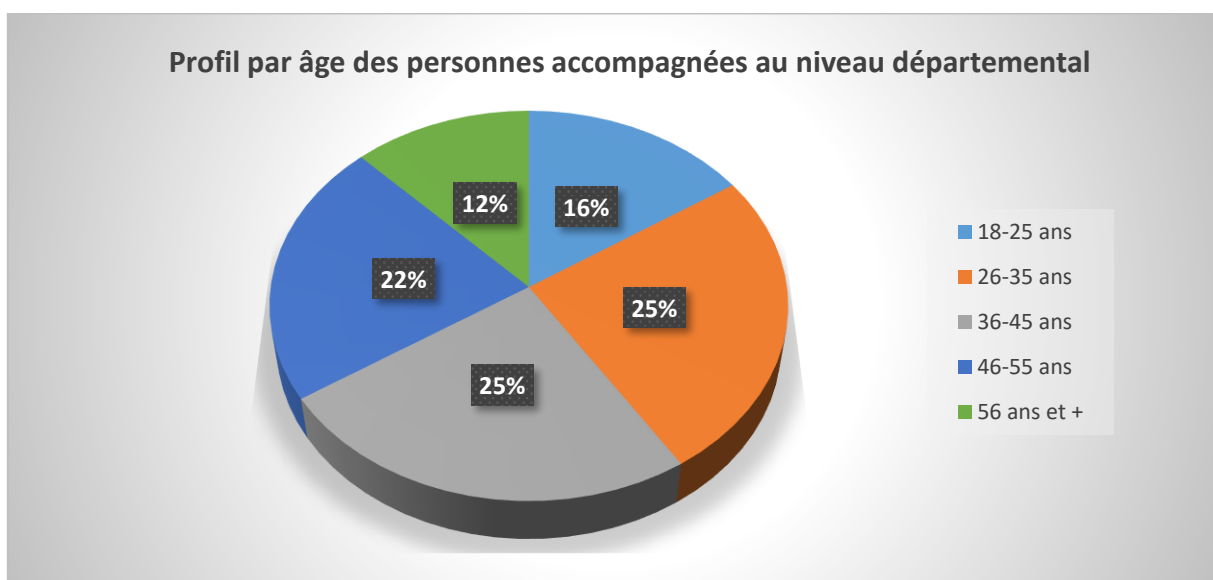
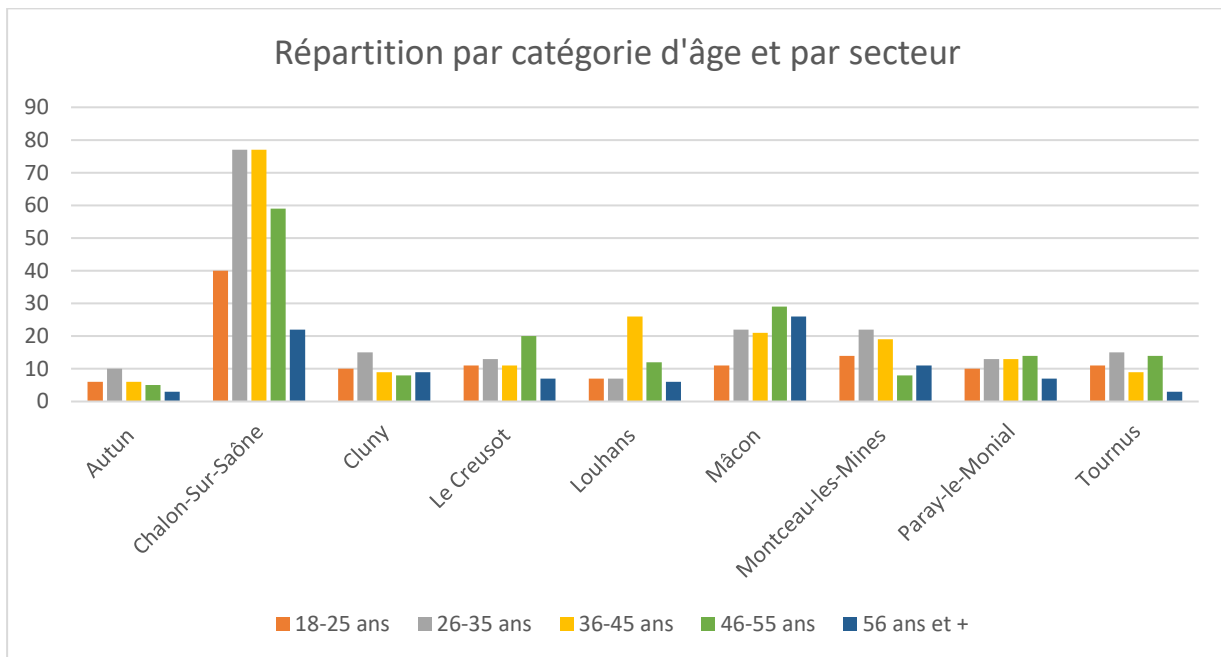
La répartition des ménages accompagnés par typologie demeure globalement stable depuis plusieurs années.

La majorité des ménages suivis par le SAO reste composée de personnes isolées, représentant 83 % des situations. Cette proportion enregistre une légère progression en 2025 (80 % en 2024).

Plus précisément, les personnes isolées accompagnées sont majoritairement des hommes (76 %). Cette surreprésentation des hommes isolés parmi les personnes à la rue ou hébergées chez des tiers peut s'expliquer par un ensemble de facteurs structurels et sociaux :

- Les ruptures conjugales constituent un facteur déterminant : en présence d'enfants, le maintien dans le logement bénéficie plus fréquemment à la mère, conduisant les hommes à quitter le domicile sans solution résidentielle immédiate ;
- Par ailleurs, les hommes isolés disposent parfois d'un réseau de solidarité moins mobilisable, ce qui limite les possibilités d'hébergement durable dans l'entourage ;
- De plus, les troubles psychiques non pris en charge et les conduites addictives sont plus fréquemment observés chez les hommes en grande précarité, ce qui peut fragiliser le maintien dans le logement et compliquer l'accès à un hébergement stable ;
- Enfin, Les hommes isolés ont tendance à recourir plus tardivement aux services sociaux, parfois par méconnaissance, par réticence à demander de l'aide ou par crainte de stigmatisation ou de jugement.

Profil du demandeur principal par âge	18 - 25 ans			26 - 35 ans			36 - 45 ans			46 - 55 ans			56 ans et +		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023
Autun	6	5	4	10	10	1	6	9	2	5	9	4	3	2	4
Chalon	40	49	30	77	69	58	77	97	65	59	70	51	22	34	24
Cluny	10	1	1	15	2	1	9	3	1	8	3	1	9	2	1
Le Creusot	11	13	8	13	7	8	11	5	8	20	15	15	7	5	4
Louhans	7	4	7	7	11	16	26	13	14	12	9	8	6	9	11
Mâcon	11	12	8	22	39	26	21	36	39	29	35	23	26	30	17
Montceau	14	16	18	22	15	17	19	16	11	8	16	16	11	11	4
Paray	10	7	9	13	11	18	13	16	17	14	13	17	7	12	19
Tournus	11	7	10	15	18	14	9	6	10	14	8	9	3	1	3
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>114</b>	<b>94</b>	<b>194</b>	<b>182</b>	<b>158</b>	<b>191</b>	<b>201</b>	<b>166</b>	<b>169</b>	<b>178</b>	<b>143</b>	<b>94</b>	<b>106</b>	<b>86</b>



Le profil par âge des personnes à la rue rencontrées par les SAO reste globalement stable ces dernières années, avec des tendances similaires d'une année à l'autre. S'il existe quelques variations locales qui peuvent être observées, elles restent marginales et ne modifient pas de manière significative le profil global des sans-abris sur le département.

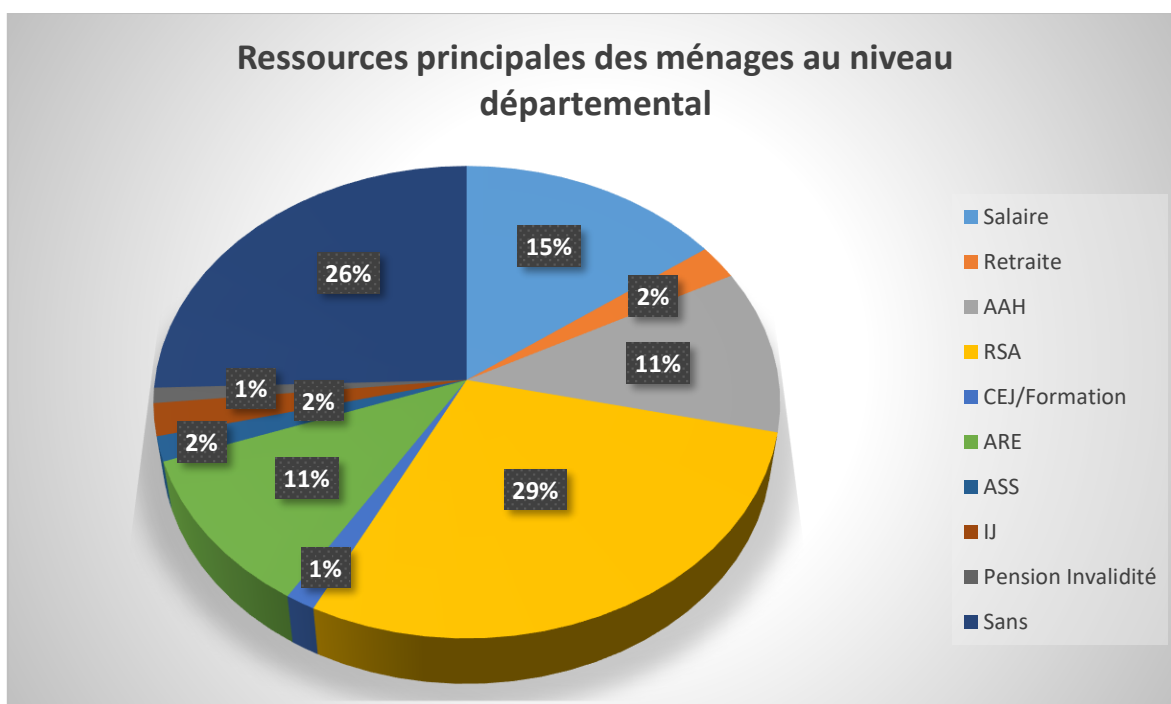
Malgré le vieillissement de la population globale en Saône-et-Loire, comme beaucoup de départements ruraux et l'enjeu de la précarité chez les personnes âgées, nous n'observons pas d'augmentation significative du nombre des sans-abri vieillissants.

Les + de 55 ans représentent approximativement 12 % des personnes accompagnées par les SAO depuis 2021.

Cette relative stabilité peut s'expliquer par plusieurs facteurs complémentaires :

- Des trajectoires résidentielles passées avec accès antérieur à la propriété ou au logement social ;
- L'appui des solidarités familiales et/ou locales en milieu rural ;
- L'existence de revenus minimums garantis limitant certaines ruptures ;
- Des formes de précarité plus marquées par le mal-logement ou l'isolement que par l'absence totale de domicile ;
- L'orientation vers des structures médico-sociales ;
- La plus faible espérance de vie des publics en grande exclusion.

À noter toutefois 11 personnes de plus de 70 ans rencontrées en 2025, principalement dans les grandes villes de Chalon-sur-Saône et Mâcon, suite à des procédures d'expulsions ou des fins d'hébergement chez des tiers.



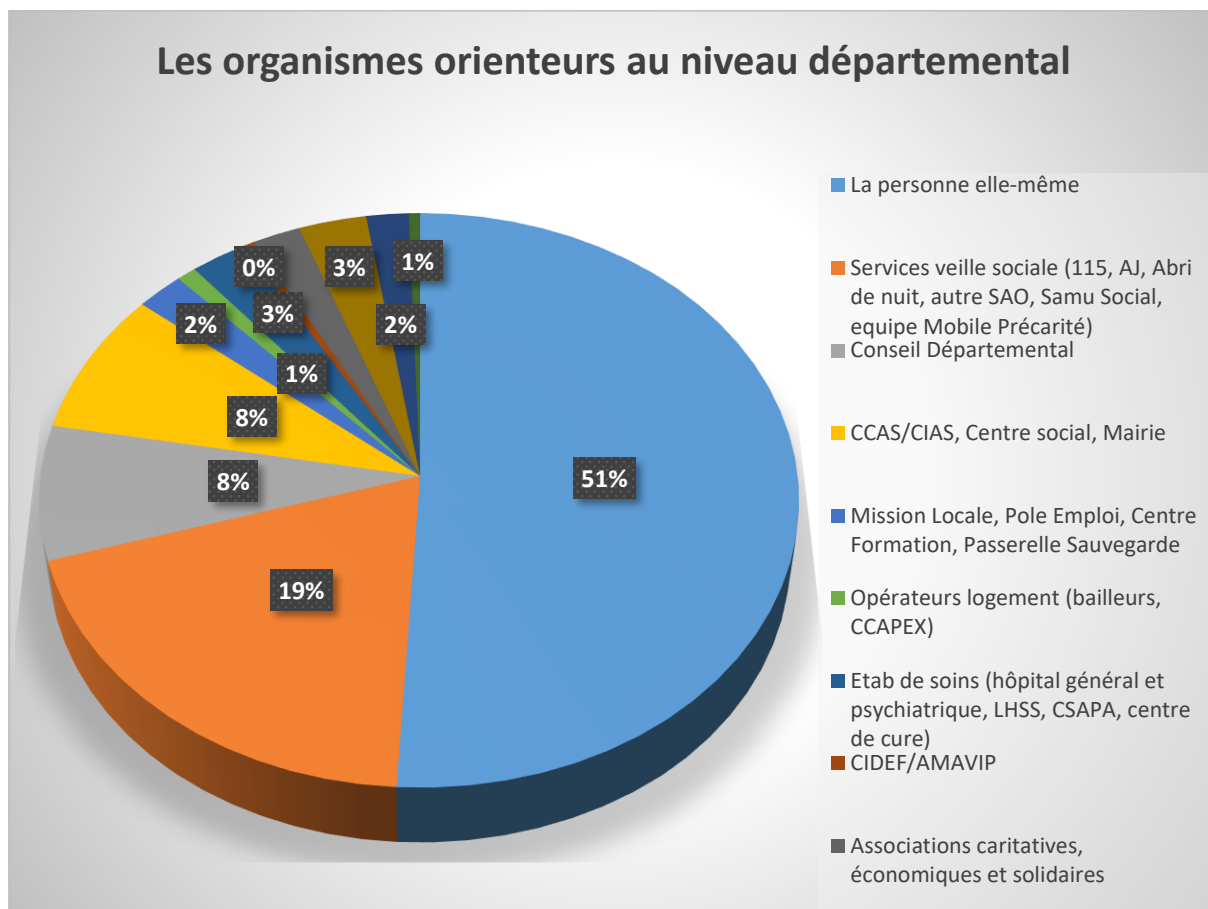
L'indicateur des ressources reste relativement stable depuis plusieurs années :

- Les bénéficiaires du RSA représentent un tiers des ménages accompagnés (29 %) ;
- L'AAH est perçue par 11 % des ménages accompagnés, si elle est essentielle pour les personnes en situation de handicap, elle pointe également la vulnérabilité du public et le risque de se retrouver en situation de précarité ; notamment dans les cas de pathologies psychiatriques, qui peuvent engendrer des difficultés à habiter et par conséquent à se retrouver sans logement.

À noter toutefois, 2 évolutions en 2025 :

- 26 % des ménages sont sans ressources, en progression de 6 points par rapport à 2024, dont un quart a moins de 25 ans. Concernant les autres profils, il s'agit de personnes abattues par la précarité qui n'ont pas ou plus recours à leurs droits.
- Les salariés représentent 15 % des personnes accompagnées par le SAO, en baisse de 5 points par rapport à 2024. 69 % sont des travailleurs pauvres qui perçoivent moins que le SMIC (1 426€ en 2025).

Ces personnes cumulent emploi et sans-abrisme car elles occupent souvent des emplois précaires (intérim, CDD...) et à temps partiel, dont les rémunérations ne permettent pas d'accéder à un logement, notamment en l'absence de garant.



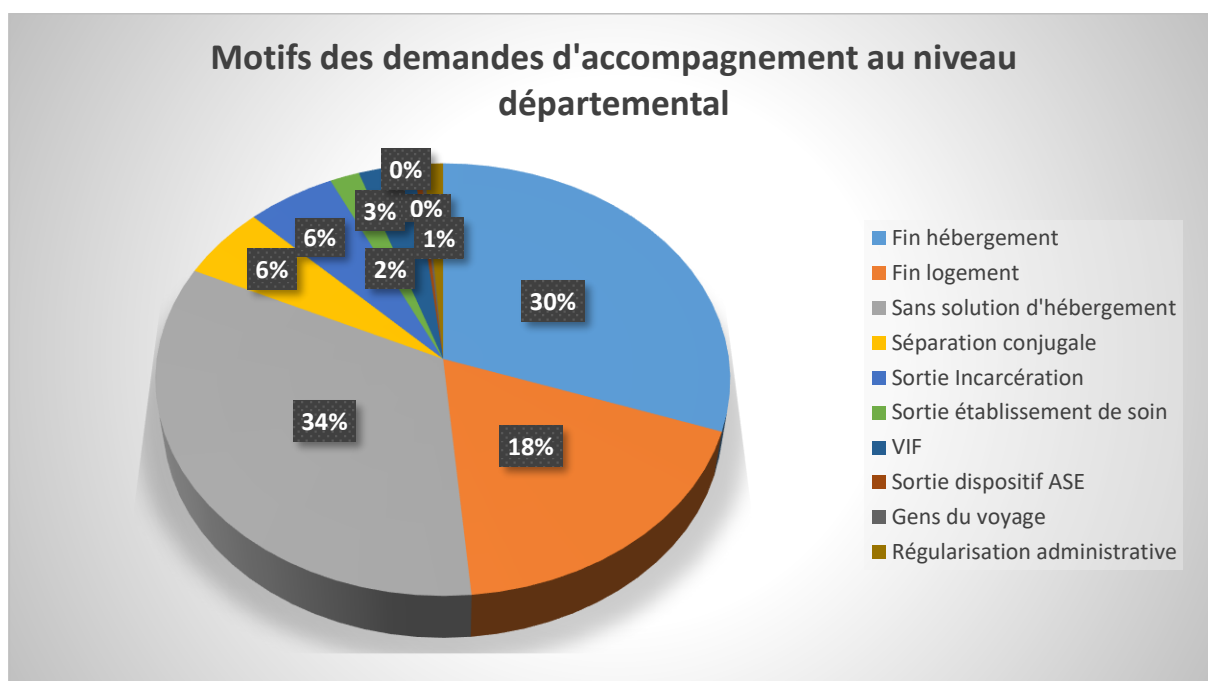
Les SAO sont des services particulièrement bien repérés et accessibles au public puisque plus de la moitié des personnes accompagnées ont sollicité par elles-mêmes le SAO.

Comme les années passées, viennent ensuite les services de veille sociale avec 19 % des orientations. Pour la deuxième année consécutive, les services municipaux (CCAS, centre sociaux et mairies) arrivent en troisième position avec 8 % des orientations, comme pour le Conseil Départemental, via les Maisons Des Solidarités.

Les orientations par le biais des services judiciaires et des établissements de soins sont en légère hausse, à hauteur de 3 % pour chaque secteur (contre 1 % en 2024), ce qui semble indiquer un renforcement de la collaboration avec les SAO.

Plus à la marge, on retrouve les opérateurs de l'emploi, du logement, les autres services de l'AHI, les associations caritatives, économiques et solidaires, les services mandataires et un établissement scolaire.

Motif de demande de mesure (en nombre de ménages)	Autun	Chalon-sur-Saône	Cluny	Le Creusot	Louhans	Mâcon	Montceau-les-Mines	Paray-le-Monial	Tournus	TOTAL
Fin d'hébergement	14	46	9	26	14	68	22	5	29	233
Fin de logement	5	54	3	14	8	24	10	12	10	140
Sans solution d'hébergement (SDF)	10	126	33	7	19	9	14	32	7	257
VIF	1	2	3	4	4		8	3	1	26
Gens du voyage		1							1	2
Régularisation administrative		1		3	2	1	1	1		9
Séparation conjugale		16		3	9	1	9	2	2	42
Sortie dispositif ASE		2			1					3
Sortie établissement de soin		7		1		1	4	1		14
Sortie incarcération		20	3	4	1	5	6	1	2	42



On constate que la répartition des motifs de demandes d'accompagnement reste stable, mais que certaines tendances ont évolué.

La plupart des personnes accompagnées sollicitent le SAO lorsqu'elles sont sans solution d'hébergement (34 %).

Les SAO, en collaboration avec le Samu Social et les Accueils de Jour, jouent un rôle essentiel dans le repérage des personnes en grande précarité, souvent invisibles aux yeux des dispositifs classiques.

Ce public qui a souvent perdu confiance dans les services de droit commun et le 115, est souvent dans une situation de découragement profond. Le travail de repérage devient donc fondamental pour ces personnes, car il permet de les raccrocher à des solutions adaptées, même s'ils se montrent réticents ou désabusés face aux réponses négatives passées. Ainsi, le rôle "d'aller vers" des SAO est essentiel et peut expliquer la forte représentation de plus d'un tiers des demandes d'accompagnement par le public SDF. Les SAO engagent de plus en plus de mesures d'accompagnement notamment pour des personnes en squat, sous tente ou dans des halls d'immeuble qui ne sollicitaient pas ou plus les services sociaux.

L'année 2025 est marquée par une diminution de la part des demandes d'accompagnement liées à des fins d'hébergements, tant personnels qu'institutionnels, à hauteur de 30 % (35 % en 2024).

En raison de la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence, les passages chez des tiers sont souvent les seuls recours pour éviter la rue.

En revanche, la part des personnes sortant d'incarcération est en augmentation de 3 points (passage de 3 % à 6 %).

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	2025	2024	2023
Autun	4,70	4,00	2,30
Chalon-Sur-Saône	6,00	5,00	5,60
Cluny	4,20	4,90	
Le Creusot	4,40	5,30	4,00
Louhans	4,40	4,50	3,80
Mâcon	5,25	4,60	4,20
Montceau-les-Mines	3,50	3,80	3,60
Paray-le-Monial	5,10	2,90	3,50
Tournus	7,30	10,30	6,00
<b>DURÉE MOYENNE TOTALE</b>	<b>5,00</b>	<b>5,00</b>	<b>4,10</b>

La durée moyenne départementale d'accompagnement est identique à l'année précédente.

Quelques variations locales sont constatées et notamment la hausse sur Paray-le-Monial, qui s'explique par le fait qu'en 2024, l'ensemble des accompagnements SAO ont été cloturés au départ du salarié, dans l'attente d'un remplacement, entraînant une durée moyenne d'accompagnement particulièrement réduite sur ce territoire.

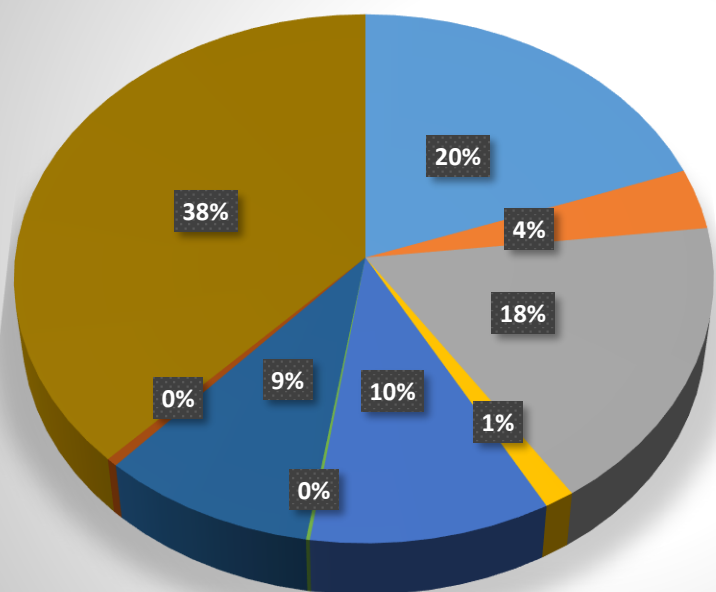
À l'inverse, la durée moyenne d'accompagnement est en baisse à Tournus et Le Creusot, consécutivement à la reprise des accompagnements "mis en pause" lors de mouvements du personnel. Comme les années précédentes, certains accompagnements perdurent du fait des raisons suivantes :

- La tension sur les petites typologies qui ralentit l'accès au logement ordinaire, notamment à Chalon-sur-Saône et Mâcon mais désormais aussi sur le secteur de la CUCM ;
- Des délais d'attente longs pour intégrer les structures d'hébergement généralistes ou de logements adaptés ;
- Des situations complexes (troubles psychiques importants, situations administratives sans régularisation au droit au séjour...) qui ne facilitent pas les orientations.

La précarité des personnes accompagnées nécessite parfois une durée d'accompagnement relativement longue, qui tient compte du rythme des personnes particulièrement fragilisées par leur parcours, d'autant plus lorsque sont présents des troubles psychiques qui constituent un véritable frein à l'accompagnement.

Situation à la sortie (en nombre de ménages)		Autun	Chalon-sur-Saône	Cluny	Le Creusot	Louhans	Mâcon	Montceau-les-Mines	Paray-le-Monial	Tournus	TOTAL
Accès/maintien logement ordinaire	Public	1	22	1	4	10	9	11	4	2	64
	Privé	3	22	6	2	10	4	1	5	4	57
Accès logement adapté	PF	0	3	0	1	1	1	0	0	1	7
	RA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	RS/FJT	1	8	0	0	0	3	1	0	0	13
	IML	0	0	0	0	1	1	0	1	0	3
Accès hébergement	CHRSI	1	12	0	5	2	2	3	0	2	27
	CHRSU / HU	3	27	1	8	5	12	12	10	4	82
Accès établissement de soins		0	3	0	1	0	2	1	0	1	8
Orientation vers autre mesure d'accompagnement		2	16	17	5	2	10	7	2	3	64
Retour pays d'origine		0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Retour famille / tiers		0	9	4	6	2	21	5	4	6	57
Incarcération		0	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Retour volontaire rue / squat		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sans suite (absence adhésion, prestations ne conviennent pas, rupture contact)		13	82	5	21	19	34	27	22	12	235
Décès		0	0	0	1	0	0	0	0	0	1

## Situation des ménages en fin de mesure au niveau départemental



- Accès/maintien logement ordinaire
- Accès logement adapté
- Accès hébergement
- Accès établissement de soins
- Orientation vers autre mesure d'accompagnement
- Retour famille/tiers
- Incarcération
- Sans suite (absence adhésion, prestations ne conviennent pas, rupture contact)

Sur l'année 2025, 619 ménages sont sortis des dispositifs SAO.

Concernant l'accès et le maintien dans le logement, les indicateurs restent stables par rapport à 2024 :

- 121 ménages soit 19,54 % ont été accompagnés directement au logement ordinaire contre 124 en 2024 (21 %) ;
- 23 ménages soit 3,71 % ont accédé au logement adapté (Pension de Famille, Résidence Sociale ou IML) contre 15 en 2024 (3 %).

Même si l'accès au logement des ménages isolés reste difficile en raison de la tension sur le parc locatif de petites typologies, on constate toutefois une évolution notamment dans le parc public, du fait de :

- La reconnaissance du caractère prioritaire et l'inscription au contingent préfectoral qui permettent de garantir aux personnes ayant des besoins urgents et spécifiques d'accéder plus facilement à un logement ;
- La collaboration entre les travailleurs sociaux et les bailleurs qui favorise une meilleure compréhension des besoins des locataires et une prise en charge plus adaptée.

À noter toutefois de légères variations :

- 109 ménages soit 18 % sont entrés dans le parc d'hébergement généraliste, en hausse de 4 points par rapport à 2024 et principalement du fait d'orientations sur des places d'urgence (82 ménages en 2025 contre 51 ménages en 2024).
- Pour 235 ménages, soit 38 % (diminution de 4 points par rapport à 2024), l'accompagnement a pris fin sans qu'une sortie adaptée ait pu être trouvée (absence d'adhésion, rupture de contact ou retour à la rue). Ces situations peuvent être la conséquence d'un délai d'attente parfois très long pour accéder à un logement ou à un hébergement. D'autres demandes d'accompagnement SAO sont limitées et classées sans suite en raison de la situation administrative des personnes, notamment au regard du droit au séjour.

Concernant les autres motifs de fin d'accompagnement :

- 64 ménages soit 10 % ont été orientés vers une autre mesure d'accompagnement plus adaptée à la situation (SARS, AVDL, ASLL, SSD, SMJPM), contre 45 ménages (8 %) en 2024 ;
- 57 ménages soit 9 % ont pu compter sur la solidarité familiale pour se faire héberger, contre 53 (9 %) en 2024 ;
- 8 ménages soit 1 % (2 % en 2024) ont accédé à un établissement de soins (centre hospitalier, centre de cure, LAM, LHSS) ;
- 3 ménages ont été incarcérés, contre 5 en 2024 ;
- 1 décès est à déplorer en 2025 (aucun en 2024).

Au 31 décembre 2025, 147 mesures étaient en cours et ont intégré la file active 2026.

## Données qualitatives

### Faits marquants / difficultés repérées :

Des places d'urgence gérées par des opérateurs professionnels ont été créées, toutefois l'hébergement continu proposé réduit globalement le nombre des mouvements sur le parc d'hébergement d'urgence 115, limitant les réponses apportées aux demandes du public accompagné par les SAO.

De plus, des places sont identifiées au sein de l'Abri de nuit des Charmilles à Mâcon, depuis avril 2023 pour accueillir des personnes sans abri issues des desserments d'Ile-de-France, ce qui est venu durcir la tendance au non-recours observée depuis plusieurs années.

L'accès au logement ordinaire est désormais freiné sur la majeure partie du département par la tension sur les petites typologies, qui n'était jusqu'alors présente que sur les bassins Mâconnais et Chalonnais.

Les accompagnements réalisés par les SAO sont également impactés par la désertification médicale qui s'accroît sur l'ensemble du Département. Au-delà de l'impact sur la santé publique, l'absence de médecin traitant freine considérablement l'accès à certaines ressources (AAH) et établissements de soin.

### **Actions collectives et partenariales :**

À Paray-le-Monial, mensuellement est organisé un petit déjeuner avec les personnes accompagnées sur les dispositifs SAO et HU. Des maraudes ont également été instaurées une fois par mois avec la mise en place d'une ligne téléphonique d'accueil dédiée au SAO, en plus des lignes individuelles des salariés.

### **Plaintes et réclamations :**

Ni plainte, ni réclamation déclarée en 2025 sur le service.

### **Événements indésirables et événements indésirables graves :**

Pas d'EI ou EIG déclaré en 2025 sur le service.

## **Démarche d'amélioration continue**

### **Bilan des perspectives 2025 :**

- Sur l'autunois, un travail partenarial a été réamorcé avec le service des urgences de l'hôpital local, régulièrement confronté à l'accueil de personnes sans abri qui n'obtiennent pas de places via le 115, en raison de la saturation des dispositifs. Ce lien renforcé avec le SAO permet ainsi aux professionnels des urgences de proposer à ces personnes, à minima, un accompagnement social adapté et ainsi minimiser le sentiment d'impuissance ressenti par les soignants.
- Le SAO de Montceau-les-Mines a poursuivi le travail partenarial engagé avec la ville, notamment suite à l'arrivée d'une nouvelle directrice de l'action sociale et du logement fin 2024. A la suite de plusieurs rencontres, une procédure d'accompagnement entre le service social du CCAS et le SAO a été établie, pour les personnes accueillies sur l'hébergement d'urgence de la mairie.
- A Cluny avec l'ouverture du service et sur le secteur Charolais/Brionnais. Par suite de l'arrivée de nouveaux salariés, la priorité a été de se faire connaître, de renforcer la visibilité du service et de mieux comprendre le territoire, afin de l'intégrer pleinement.
- Sur Mâcon, le SAO a pleinement été impliqué dans :
  - La mise en place de la Réduction des Risques Alcool (RDRA) ;
  - L'accueil d'une collègue paire-aidante ;
  - La participation à la dynamique engagée au sein du pôle Veille Sociale, en termes de réponses apportées aux personnes accompagnées.
- À Tournus, le SAO a mis l'accent sur le lien partenarial notamment avec la Maison Départementale des Solidarités de Sennecey-le-Grand, dans l'idée d'améliorer la réactivité dans les prises en charge et les réponses apportées aux besoins du public sans abri.

### **Perspectives 2026 :**

Afin de garantir une continuité dans les démarches engagées et aboutir aux résultats souhaités, l'année 2026 sera consacrée à :

- Poursuivre et consolider les actions d'aller-vers et développer les partenariats pour mieux objectiver les besoins ;
- Poursuivre la mobilisation au sein des réseaux VIF locaux en participant notamment aux actions de prévention.

Plus particulièrement, le SAO du Creusot souhaite développer des maraudes, dans une dynamique pluridisciplinaire et multi partenariale, notamment en lien avec Addictions France et le service médiation de la Ville. Par manque de disponibilité des partenaires en 2025, cette action ne s'est pas mise en place mais reste en projection sur 2026.

## LEXIQUE

<b>AAH :</b>	Allocation Adulte Handicapé
<b>AHI :</b>	Accompagnement Hébergement Insertion
<b>AJ :</b>	Accueil de Jour
<b>AMAVIP :</b>	Association de Médiation et d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales
<b>ARE :</b>	Aide au Retour à l'Emploi
<b>ASE :</b>	Aide Sociale à l'Enfance
<b>ASLL :</b>	Accompagnement Social Lié au Logement
<b>ASS :</b>	Allocation de Solidarité Spécifique
<b>AVDL :</b>	Accompagnement Vers et Dans le Logement
<b>CCAPEX :</b>	Commission de Coordination des Actions de Préventions des Expulsions
<b>CCAS :</b>	Centre Communal d'Action Sociale
<b>CDD :</b>	Contrat à Durée Déterminée
<b>CEJ :</b>	Contrat Engagement Jeune
<b>CHRSI :</b>	Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale d'Insertion
<b>CHRSU :</b>	Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale d'Urgence
<b>CIAS :</b>	Centre Intercommunal d'Action Sociale
<b>CIDFF :</b>	Centre d'Information des Droits des Femmes et Familles
<b>CSAPA :</b>	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
<b>CUCM :</b>	Communauté Urbaine Creusot Montceau
<b>DDETS :</b>	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
<b>EI :</b>	Evénements Indésirables
<b>EIG :</b>	Evénements Indésirables Graves
<b>FJT :</b>	Foyer des Jeunes Travailleurs
<b>HU :</b>	Hébergement Urgence
<b>IJ :</b>	Indemnités Journalières
<b>IML :</b>	Intermédiation Locative
<b>LAM :</b>	Lits d'Accueil Médicalisés
<b>LHSS :</b>	Lits Halte Soins Santé
<b>PF :</b>	Pension de Famille
<b>RA :</b>	Résidence Accueil
<b>RSA :</b>	Revenu de Solidarité Active
<b>RS :</b>	Résidence Sociale
<b>SAO :</b>	Service d'Accueil et d'Orientation
<b>SARS :</b>	Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale
<b>SDF :</b>	Sans Domicile Fixe
<b>SMIC :</b>	Salaires Minimum Interprofessionnel de Croissance
<b>SMJPM :</b>	Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
<b>SSD :</b>	Service Social Départemental
<b>VIF :</b>	Violences Intra-Familiales